#### REPUBLIQUE FRANCAISE

# RIOM LIMAGNE ET VOLCANS (PUY-DE-DOME)

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBÉRATIONS du CONSEIL de COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION

## **Délibération n°22**

Effectif légal du conseil communautaire : 60

Nombre de conseillers en exercice : 60

Nombre de conseillers présents ou représentés : 58

Nombre de votants : 58

Date de convocation : 07 décembre 2022

Date d'affichage de la liste des délibérations : 21 décembre 2022

<u>Objet</u>: Accueil de Loisirs Sans-Hébergement de Saint-Laure – séjours ski hiver 2023: tarifs L'AN deux mille vingt-deux, le mardi 13 décembre, le conseil communautaire, convoqué le 07 décembre 2022 s'est réuni à Mozac, Salle l'Arlequin, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

#### **PRESENTS**

Mme ABELARD Nathalie, M AGBESSI Eric, M AYRAL Jean-Paul, M BARBECOT Jacques, M BEAURE Nicolas, M BELDA José, Mme BERTHELEMY Hélène, M BIGAY Bertrand, M BOISSET Jean-Pierre, M BONNICHON Frédéric, M BOUCHET Boris, M BRAULT Charles, M CARTAILLER Philippe, M CHANSARD Gérard, M CHASSAGNE Eugène, M DE ABREU Jérôme, M DEAT Alain, M DERSIGNY Eric, M DESMARETS Pierre, M DUBOIS Gérard, M DUCHÉ Dominique, Mme DUPONT Laurence, M GAILLARD Philippe, M GAUTHIER Patrice, M GRENET Daniel, M GRENET Roland, M HEBRARD Jean-Pierre, Mme HOARAU Catherine, M JEAN Daniel, Mme LAFARGE Anne-Catherine, M MAGNET Fabrice, M MAGNOUX André, Mme MARTINHO Corinne, M MESSEANT Jean-François, M MICHEL Didier, M PECOUL Pierre, Mme PIRES-BEAUNE Christine, M RAYMOND Vincent, M RAYNAUD Jean-Louis, M REGNOUX Marc, M THEVENOT Laurent, Mme VAUGIEN Evelyne, **titulaires.** 

Mme BERKES Marie-Andrée, M DAIN Denis suppléants.

### **ABSENTS EXCUSÉS:**

Absents représentés ou suppléés :

- -Mme CACERES Marie a donné pouvoir à Mme ABELARD Nathalie,
- M CHASSAING Pierre a donné pouvoir à Mme BERTHELEMY Hélène,
- M CHAUVIN Lionel a donné pouvoir à M BONNICHON Frédéric,
- Mme DE MARCHI Véronique a donné pouvoir à Mme VAUGIEN Evelyne,
- -Mme GRENET Michèle a donné pouvoir à M GRENET Daniel,
- Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie *a donné pouvoir à* M PECOUL Pierre.
- -Mme NIORT Nathalie a donné pouvoir à M BOUCHET Boris,
- Mme PANIAGUA Murielle a donné pouvoir à M REGNOUX Marc,
- -Mme PERRETON Régine a donné pouvoir à M RAYMOND Vincent,
- -Mme ROUSSEL Sandrine a donné pouvoir à M BOISSET Jean-Pierre,
- M VERMOREL Pierrick a donné pouvoir à M RAYNAUD Jean-Louis,
- -Mme VEYLAND Anne a donné pouvoir à M DESMARETS Pierre,
- -M VILLAFRANCA Grégory a donné pouvoir à Mme PIRES-BEAUNE Christine,
- M WEINMEISTER Nicolas a donné pouvoir à Mme HOARAU Catherine,
- -M IMBERT Didier, conseiller communautaire unique de Clerlande, remplacé par M DAIN Denis, conseiller communautaire suppléant,
- M PONCÉ Stéphane, conseiller communautaire unique de Saint-Oursles-Roches, remplacé par Mme BERKES Marie-Andrée, conseillère communautaire suppléante.

Absents:

- M MELIS Christian,
- M ROUGEYRON Denis.

<> <> <> <> <> <>

Secrétaire de Séance : M BOUCHET Boris

## Rapport n°22 - Accueil de Loisirs Sans-Hébergement de Saint-Laure - séjours ski hiver 2023 : tarifs

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral nº18-02032 en date du 13 décembre 2018 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans,

Considérant que chaque année, l'accueil de loisirs de Saint-Laure organise des séjours et mini-camps à destination des enfants fréquentant la structure et résidant sur le territoire, Considérant le projet suivant pour l'hiver 2023,

	Séjour Ski au Lioran (CANTAL) (Activités hiver neige)				
Dates	Du 6 au 10 février 2023 (5 jours – 4 nuits)				
Effectifs	23 enfants ; 11 – 17 ans				
Encadrement	2 ETAPS et 2 Animateurs				
Hébergement	Chalet des Galinottes à LAVEISSIERE (15)				
Transport	3 minibus de la Collectivité				
Alimentation	Pension complète				
Activités	Ski, snowboard, luge, patinoire, etc.				

Considérant le budget prévisionnel suivant :

Désignation	Dépenses	Désignation	Recettes
Transport	300,00 €	Participation familles	9 258,00 €
Hébergement / activités /		CAF / PSO	579,00 €
alimentation	10 152,00 €	MSA	86,85 €
Encadrement	3 271,00 €	Participation RLV	3 799,15 €
TOTAL	13 723,00 €	TOTAL	13 723,00 €

Le conseil communautaire, sur proposition du Vice-Président délégué à l'Enfance-Jeunesse et à la Politique de la Ville, et à l'unanimité, décide :

- D'approuver les modalités d'organisation du séjour hiver 2023 du Centre de Loisirs de Saint-
- D'approuver les tarifs ci-dessous, étant précisé que certaines familles se situant dans les tranches les plus basses peuvent bénéficier d'une aide de la CAF dans le cadre du dispositif VACAF:

Tranches	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6	Tranche 7	Extérieurs
QF CAF	0-680	681- 850	851- 990	991- 1080	1081- 1170	1171- 1430	Plus de 1430	Plus de 991
Tarifs séjour neige	239 €	269 €	299 €	328 €	388 €	448€	508 €	597 €

D'autoriser le président ou son représentant légal à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).

Le Président

Frédéric BONNICHON

Pour extrait conforme.

A Riom, le 14 décembre 2022 MUNA

Limagne et Volcans